

BRUXELLES

LE 31 OCTOBRE 2005

PAX CHRISTI INTERNATIONAL

60^{ÈME} ANNIVERSAIRE

DISCOURS DE JACQUES DELORS

Monsieur le Patriarche, Président International de PAX CHRISTI

Monsieur les Cardinaux et Evêques

Mesdames, Messieurs les membres du Comité Directeur de PAX CHRISTI

Mesdames, Messieurs,

Je suis extrêmement honoré de recevoir le Prix PAX CHRISTI International à l'occasion du soixantième anniversaire de votre Mouvement. Après tout, je ne suis qu'un ouvrier de la chaîne d'hommes et de femmes, connus ou inconnus, qui ont refusé l'enchaînement des haines et des guerres, ouvrant ainsi la voie à une aventure historique, sans précédent, la construction de l'Europe.

Vous me permettrez d'avoir, en cette occasion, une pensée, tout d'abord pour Monseigneur Pierre Marie Theas et Madame Dortel-Claudot qui, animés par l'esprit de réconciliation, ont jeté les premiers jalons de PAX CHRISTI. Mais je voudrais aussi entretenir la mémoire vivante du dernier lauréat du Prix, Sergio Vieira de Mello, Haut Commissaire pour les droits de l'homme, qui a donné sa vie pour sa mission dont il savait qu'elle se déroulerait dans un contexte dramatique et plein de dangers.

Ce n'est pas le moment ici de rappeler tous les chantiers couverts depuis soixante ans par PAX CHRISTI, ses dirigeants, ses militants, ses acteurs obscurs allant

droit à la rencontre des tragédies, des misères engendrées par la haine, le ressentiment, la volonté de puissance et de domination.

Mais comment, puisqu'aujourd'hui la construction de l'Europe est à l'honneur, ne pas rappeler l'inspiration fournie par ceux qui pensaient à l'ennemi, priaient pour lui, préparaient les voies de la réconciliation. C'est le même esprit qui travaillait ceux que l'on appelle les pères de l'Europe. Car au commencement était le Non à la guerre.

I – Le pardon et la promesse au cœur du projet

Revenons donc aux années 1949 et 1950, après cet inoubliable Congrès de La Haye, où, sous la présidence de Winston Churchill, plus de huit cents personnalités venues de presque tous les pays d'Europe Occidentale et des milieux politiques, industriels, syndicaux et culturels, communièrent dans l'enthousiasme. Ils proclamèrent : « plus jamais la guerre entre nous », avant de se diviser sur la conception d'une Europe unie. Jean Monnet et Robert Schuman retinrent la leçon et savaient, dès lors, qu'il faudrait trouver le projet concret et limité qui serait le détonateur ouvrant la voie à une aventure n'ayant pas d'équivalent dans l'Histoire.

Les responsables des six pays fondateurs durent alors travailler pour surmonter les divergences doctrinales, ou tout du moins pour les laisser de côté. Dans un

contexte dominé par la peur, la peur d'un retour de la guerre, la peur de l'autre, alors que les cicatrices du dernier conflit étaient encore ouvertes et faisaient mal.

La peur de la guerre, paradoxalement peu d'années après la signature du traité de paix. Mais 1949 voit l'explosion de la première bombe atomique russe, faisant surgir le spectre de la guerre froide. La victoire de Mao Tsé-Toung annonce l'extension du communisme et, pour plus tard, l'émergence des pays asiatiques sur le plan économique, après l'indépendance conquise, au travers de conflits sanglants. Enfin, signe des temps, le Maccarthysme fait des ravages en contrepoint du défi lancé par le communisme.

L'Europe Occidentale s'inquiète, car elle craint d'être embarquée à nouveau dans une terrible conflagration. Un grand débat s'instaure, d'autant que se profile un affrontement entre les deux Corée. Et d'ailleurs, le 23 juin 1950, quelques semaines après l'appel de Robert Schuman, les divisions nord-coréennes envahissent la Corée du Sud.

Si je bouscule la chronologie en allant au-delà du 9 mai 1950, c'est pour caractériser cette époque et opposer deux approches, l'une par la politique proposant une défense commune, attribut essentiel de la souveraineté, l'autre, par la stratégie des petits pas qui allait déboucher sur le traité de la CECA.

Les temps ont certes changé, mais le problème demeure : comment faire de l'Europe unie un acteur politique qui compte ?

L'inspirateur, Jean Monnet, tournait ses perplexités dans sa tête. Il le raconte ainsi dans ses mémoires :

« Qu'est-ce qui pourrait lier, avant qu'il ne soit trop tard, la France et l'Allemagne, comment enraciner dès aujourd'hui, un intérêt commun entre les deux pays ? »

Et ce fut la mise en commun de ce qui était, à l'époque, le nerf de la guerre : le charbon et l'acier.

Car la peur était dans les têtes. L'Allemagne, bien que vaincue, faisait peur. En France, notamment, la querelle était vive entre ceux qui voulaient cantonner le voisin d'Outre Rhin dans une autonomie limitée et privée de moyens, et ceux qui, se rappelant les suites désastreuses du traité de Versailles, cherchaient le moyen de réintégrer progressivement l'Allemagne.

Et ce n'est pas un hasard qui a fait que Robert Schuman fut l'homme de la situation. Ayant étudié et vécu dans l'Alsace-Lorraine occupée, arrêté par la

Gestapo, évadé en août 1942, il était, comme l'inspirateur, hanté par l'impérieuse nécessité de la réconciliation franco-allemande.

« Les dures leçons de l'histoire, disait-il, m'ont appris, à l'homme des frontières que je suis, à se méfier des improvisations hâtives, des projets trop ambitieux, mais elles m'ont appris également que lorsqu'un jugement objectif, mûrement réfléchi, basé sur la réalité des faits et l'intérêt supérieur des hommes, il importe de nous y tenir fermement et de persévérer. »

Mais ce que je retiens de Robert Schuman, c'est que son action, qui va au-delà de la méthode et de l'initiative du 9 mai, est remarquablement illustrée par Hannah Arendt, cette juive marquée par la Shoah, cette grande figure de la pensée occidentale qui, n'oubliant pourtant rien, nous proposa le paradigme du pardon et de la promesse.

En abordant ce thème redoutable, Hannah Arendt n'entend pas nier l'impardonnable, ni recommander l'oubli. Mais en associant le pardon et la promesse, elle permet de recréer la vie, de réintégrer dans la communauté des hommes libres et respectueux de la liberté des autres, ceux que le poids du passé, des remords, voire de la culpabilité, aurait pu conduire à l'exclusion et à la négation de tout espoir.

Hannah Arendt a traité de ces thèmes dans « *La condition de l'homme moderne* » paru en 1961, bien après l'appel du 9 mai. Et pourtant, comment ne pas voir la relation éthique entre ces deux personnalités. Car notre philosophe fait appel à l'Évangile pour étayer sa thèse. Ainsi, cite-t-elle l'Évangile selon Saint-Mathieu : « Si vous pardonnez aux hommes leurs manquements, Dieu vous pardonnera aussi ... ».

Quelle profondeur et quelle modernité dans cette règle de conduite. Le pardon sans l'oubli, la promesse pour permettre à l'autre de ne pas s'enfoncer dans le désespoir ou la vengeance. Cette pensée nous a été donnée en héritage afin que nous la fassions fructifier.

Mais il est impossible de ramener les idéaux poursuivis par PAX CHRISTI à la seule et noble idée de la réconciliation, dont j'ai voulu rappeler qu'elle était la référence éthique des pères de l'Europe. Il fallait aussi construire les bases d'une vie en commun, en débutant par des formes de coopération qui permettraient un jour d'établir un véritable contrat de mariage entre les pays membres. C'est alors que s'impose le Droit comme moyen de régler les différends et d'entraîner des rapports plus humains entre les nations et entre les hommes.

II – Le Droit comme cadre de la vie internationale

Allons au-delà des débats, souvent inutiles, entre le «hard power» et le «soft power». Je n'entends pas les départager aujourd'hui, d'une manière théorique. L'Humanité étant ce qu'elle est, les deux pouvoirs sont utiles, selon les circonstances.

Mais, comment ne pas souligner les apports de l'expérience européenne pour le traitement des problèmes qui se posent à l'ère de la mondialisation et dans l'engrenage des tragédies et des guerres de notre époque et des temps à venir.

Les nations, ces monstres froids, ne connaîtront-elles que des rapports de forces, le cynisme des diplomaties et la puissance des moyens de destruction ?

En proclamant «plus jamais la guerre entre nous», les fondateurs de l'Europe savaient qu'au-delà des élans du cœur et de l'âme qui avaient bouleversé la problématique dominée par le rejet de l'autre, il faudrait des règles qui assurent le « vouloir vivre ensemble ».

Il s'agit de règles de droit et de nouvelles institutions capables de faire appliquer le droit et de décider, paisiblement et efficacement.

Cette méthode a largement porté ses fruits, même si elle rencontre parfois des limites. L'Union Européenne entre alors en crise. Mais l'esprit n'est jamais si altéré qu'il ne puisse alimenter la recherche d'une solution. Robert Schuman apostrophait ainsi ses collègues, lors d'un Conseil des Ministres européen.

« Vous n'êtes pas en train de négocier, vous êtes en train de trouver une solution. »

C'est au nom de ce principe et de l'expérience acquise que l'on a pu voir les dirigeants de l'Union Européenne user de la patience indispensable et de la conviction nécessaire pour éviter que dans certains cas, l'épreuve de force apparaisse comme inévitable.

Il ne s'agit que d'une attitude -au demeurant fort nécessaire- mais aussi d'une conviction que les travaux pratiques faits dans une Communauté de Droit, comme est l'Union Européenne, pourraient s'étendre aux autres organisations internationales.

Ce fut d'ailleurs le rêve poursuivi, avant la dernière guerre, par la Société des Nations où travailla Jean Monnet. Celui-ci a tiré les leçons des échecs et des impasses, pour penser, en des termes différents, l'organisation de la future Europe.

Aujourd'hui, n'est-il pas temps de se demander si les mêmes motivations et les mêmes principes ne pourraient s'appliquer, pas à pas, aux instances internationales, qu'il s'agisse de l'Organisation des Nations Unies ou des institutions spécialisées.

Une esquisse de ce que pourrait être le rôle du Droit nous est d'ailleurs donnée par la manière dont les différends sont traités au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce. Mais ce n'est qu'un premier pas, illustrant qu'il est possible de recourir au Droit et à ses instances d'arbitrage pour résoudre un problème ou pour éviter qu'il ne s'envenime.

Les combattants de la paix et de la solidarité devraient y trouver un prolongement de leurs actions, ceux qui se battent pour un monde meilleur, allant à la rencontre des tensions comme des injustices.

Voulant concrétiser ces idées, j'ai proposé, il y a déjà plus de dix ans, un Conseil de Sécurité Economique. Non pas que je considère que le Conseil de Sécurité (politique) de l'ONU soit la référence ultime, mais parce que la sécurité dans le monde dépend aussi de la manière dont sont traités les problèmes économiques, sociaux, environnementaux. Il s'agirait, dans un premier temps, d'un processus d'apprentissage s'appuyant sur les travaux des organisations spécialisées, les traitant dans leur cohérence et dans les liens entre les problèmes de la

démographie, de la pauvreté du développement, de l'usage des ressources naturelles. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement se saisiraient régulièrement de ces travaux, échanges et réflexions pour entrer dans une problématique de la concertation, de l'échange égal entre les nations et de la recherche de règles applicables par tous.

Cette digression par l'économie n'est là que pour souligner la valeur universelle des pratiques de coopération et de compromis dynamique de l'Union Européenne.

Au surplus, pour avancer ou soutenir de nouvelles propositions relatives à la régulation mondiale, l'Union Européenne pourra s'appuyer sur son action internationale.

III – Les responsabilités internationales de l'Europe

Les témoignages des actions menées par les militants de PAX CHRISTI nous alertent sur l'ampleur des obligations de l'Union Européenne vis à vis du monde extérieur.

Susciter une culture de la non-violence, défendre les droits humains, œuvrer pour la réconciliation, aller au-devant des misères morales et matérielles de la population. PAX CHRISTI se déploie dans toutes ces directions. C'est au nom

des mêmes motivations que l'Union Européenne agit, en dépit de ses manques et de ses faiblesses.

Les bases traditionnelles de ses actions se situent dans l'organisation du commerce mondial et de l'aide au développement. On entend, à ce propos, des critiques et des réserves souvent justifiées. Mais les critiques demeurent excessives car l'Union doit convaincre ses propres adhérents que l'on ne peut pas brandir l'idéal de solidarité et refuser de l'appliquer dans la recherche d'échanges commerciaux plus équitables. Mais les autres pays, les interlocuteurs de l'Europe ne peuvent s'extraire à leurs propres devoirs d'ouverture de leurs marchés. Non pas que le libre échange absolu soit, pour moi, la solution à tous les problèmes. Certainement pas. Il faut davantage tenir compte des spécificités de l'agriculture des pays en voie de développement dont le devoir prioritaire est de nourrir leurs propres populations. Il faut insister vis à vis de ces pays sur le devoir d'accompagner le développement économique par le progrès social, faute de quoi le monde ira de régression en régression, de dumping social en pauvreté accrue dans tous les pays du Monde.

Si nos dirigeants délaissaient cette voie de la sagesse et de la coopération, les militants, notamment ceux de PAX CHRISTI, n'oublieraient pas de leur signifier que ce développement durable et solidaire réclame davantage d'échange égal et

des liens réciproques entre l'économique et le social, sans oublier l'avenir de notre patrimoine commun : notre mère, la Nature.

De telles conceptions ne pénètrent pas aisément. Et cela justifie pleinement le travail de tous les combattants de la paix et de la justice, partout où ils se trouvent.

* *

*

« Rien n'est jamais acquis, rien n'est jamais perdu », disait le poète. Se remettre au travail, fort des échecs subis, des avancées faites, de nos ressources morales et spirituelles, de cette volonté de partager avec l'autre. Sans trop d'illusion, mais sans découragement, la petite lueur ESPOIR brillant toujours.

Parmi les chantiers à travailler pour que les avancées se produisent et se consolident, celui de l'Education est primordial. Dès ses premières années, l'enfant doit être respecté, se sentir une personne unique, appelé à forger son destin, prendre connaissance des trésors qu'il possède, ouvert aux autres, tous d'une authentique dignité.

C'est pourquoi, au-delà des réformes pédagogiques, des changements de cursus ou de programmes, la politique de l'Education doit avoir recours à l'essentiel autour de ses quatre piliers fondamentaux.

- Apprendre à connaître.
- Apprendre à faire.
- Apprendre à être.
- Apprendre à vivre ensemble.

Et je serais tenté d'insister : surtout apprendre à vivre ensemble.

C'est grâce à une éducation qui l'aura rendu plus sûr de lui-même, de ses atouts, plus cultivé, plus compétent que le citoyen du Monde pourra, devra développer sa compréhension de l'autre, l'approfondissement des interdépendances, dans le respect des valeurs de pluralisme, de compréhension naturelle et de paix.

Alors, le message de PAX CHRISTI sera davantage entendu et compris. Et remercions tous ceux qui, dans le Mouvement comme ailleurs, oeuvrent pour cet authentique rapprochement entre les humains.